

## Châteaux d'Isenbourg et de l'Île en difficulté

### LA BULLE DES SPAS

Les hôtels, piscines, centres de remise en forme et tout et tout se multiplient actuellement en Alsace.

Les banques financent les yeux fermés. Pourtant, les réalités économiques du tourisme d'hôtels de charme ne sont pas rassurantes. Une future bulle économique ?

Après de longues années de procédure contre des associations de protection de la nature (notre article), le Loisium, hôtel de luxe, devrait voir le jour à Voegtlinshoffen ; le député Éric Straumann se réjouit de cette issue en se félicitant de la création d'une cinquantaine d'emplois directs. Il semble ignorer qu'un autre hôtel du même type, à quelques kilomètres de là, est sur le point de fermer ses portes : le château d'Isenbourg (4 étoiles).

L'établissement situé sur les hauteurs de Rouffach est en grande difficulté, les salaires sont difficilement payés. Le château d'Isenbourg appartient au groupe Grandes Étapes Françaises qui vient de fermer son fleuron, le célèbre Prieuré, château hôtel-restaurant près de Saumur. Propriété du même groupe, les résultats du Château de l'Île (4 étoiles) à Ostwald ne sont pas, tant s'en faut, au beau fixe.

Le Loisium ne créera pas d'emplois, il récupérera les licenciés d'autres structures en faillite !

Les investisseurs semblent également oublier les dizaines d'hôtels proposant des prestations et des tarifs exceptionnels en Allemagne.

De toute évidence, l'offre est supérieure à la demande, une aubaine pour les Alsaciens qui trouvent actuellement des séjours quatre étoiles à des prix défiant toute concurrence.

Récemment, la presse locale se félicitait des 7 millions d'euros investis à la Cheneaudière, hôtel haut de gamme à Colroy-la-Roche.

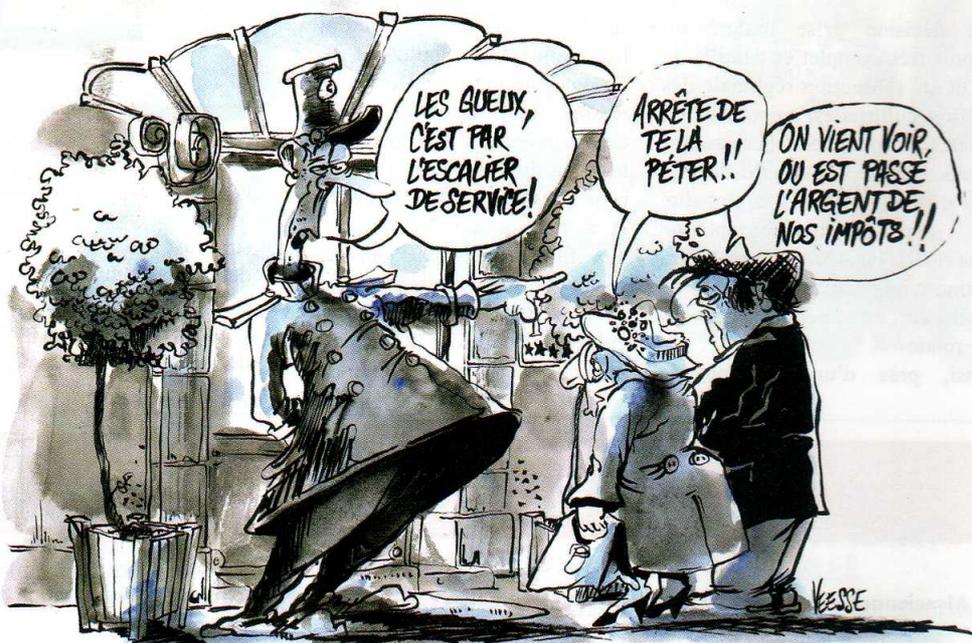
Cela ressemble étrangement à un début de bulle économique ; espérons qu'elle ne crévera pas, cette fois-ci.

TH

## VOEGLINSHOFFEN

### FEUILLETON JUDICIAIRE AU COEUR DU VIGNOBLE

Tout débute en 2008, après l'annonce d'un projet de construction d'un hôtel de luxe à Voegtlinshoffen, village vinicole haut-rhinois près de Colmar. Les protagonistes sont la société Loisium, les dirigeants de la commune et l'association NARTECS, soutenue par Alsace Nature. Le Tribunal administratif de Strasbourg et la Cour d'appel de Nancy sont, à plusieurs reprises, mis à contribution pour dénouer la situation. Voici les grandes lignes de cette affaire que nous pouvons qualifier de romanesque !



Plantons le décor, en reprenant les termes du rapport de la commission permanente du Conseil général, daté de 1999 : le site « abrite une faune de grand intérêt, un biotope de protection du faucon pèlerin et présente une richesse floristique de grande valeur. De plus, il bénéficie de la zone de protection de l'ancienne abbaye de Marbach, mise en place par les Bâtiments de France ».

Pour être plus précis, des espèces protégées – le faucon pèlerin et le grand corbeau – habitant dans l'ancienne carrière de grès rose classée zone Natura 2000, ainsi que l'abbaye romane de Marbach, érigée depuis le XIe siècle, seront les voisins d'un complexe hôtelier quatre étoiles, d'une capacité de 1280 personnes, comprenant 100 chambres ou suites, avec restaurant, spa, espace

**Ce n'est pas à la population locale que serviront les bénéfices d'un tel hôtel.**

événementiel et vithèque. On pourrait croire que ce n'est que pure fantasmagorie.

Malheureusement, c'est une réalité ! Car en 2009, la commune obtient le déclassement de la zone, considérée auparavant comme un espace naturel sensible (ENS), afin que des investisseurs autrichiens exploitent le terrain. Dès lors, une association se crée la même année dans le but de s'opposer à ce projet de plus de

vingt millions d'euros. Ainsi des habitants et des contribuables des villages environnants se sont réunis pour former la NARTECS, c'est-à-dire Nature Aménagement Réfléchi Territoire Environnement Culture Sauvegardés, dont la mission est « la défense, la protection, la sauvegarde du cadre de vie des personnes concernées par le Massif des Cinq Châteaux : patrimoine naturel, bâti, culturel » Tentant des recours à cette construction, l'association présente des arguments pertinents. En voici quelques-uns : le déclassement d'une zone ENS ne devrait pas être autorisé, l'hôtel à l'effigie d'une grande vigne envahit bien trop le paysage, le bâtiment serait peu écologique en énergie et source de pollution. De plus, le nombre de visiteurs augmentera les nuisances

## SARRE-UNION

### LES LIMITES ENTRE LE BIEN ET LE MAL SONT FLOUES

**Cinq jeunes ont profané le cimetière juif de Sarre-Union. Acte inexcusable et ... inexplicable ?**

**Bêtise pour les uns, acte antisémite pour les autres !**

sonores, la circulation, des déchets répandus aux abords des routes et des chemins de randonnées. Sans oublier que les faucons pèlerins et autres faunes partiront de leurs habitats, depuis longtemps établis.

#### À QUI PROFITE LE PROJET ?

C'est évidemment ce qui est en jeu dans cette affaire, puisque l'argent engagé provient du contribuable, alors qu'il s'agit d'un projet d'ordre privé.

De ce fait, ce n'est pas à la population locale que serviront les bénéfices d'un tel hôtel. Les intérêts du maire, Jacques Cattin – viticulteur, négociant en vin, président de la Fédération Nationale des Producteurs et Elaborateurs de Crémant, président de la Commission Tourisme du Conseil Régional d'Alsace – sont d'une évidence flagrante.

D'ailleurs, la transaction réalisée entre les dirigeants de la commune et les investisseurs est éloquent : « 50% des vins vendus à l'hôtel proviendraient des villages de Voegtlinshoffen et Obermorschwihr ». Certes, le vin fait partie de la culture et de l'identité de notre région, mais les habitants n'auraient-ils pas eu besoin de services de proximité, de services à la personne ou de développement culturel ?

Un long ping-pong judiciaire est mené depuis six ans, agrémenté de rebondissements trépidants. Entre annulation du permis de construire, puis condamnation avec demande de dédommagements sous prétexte d'acharnement, le dossier n'est sans doute pas encore classé. Alors, pour tous ceux qui se sentent l'âme d'un militant écologiste, vous pouvez faire un don sur Citizencase, plateforme de financement participatif. L'argent récolté permettra à l'association NARTECS de poursuivre son combat juridique face à un commerce destiné à divertir des bourgeois sans scrupules.

Pour les médias et les politiques, il faut des coupables parfaits : aux premiers, pour donner plus de résonance à leurs reportages, aux seconds, pour éviter de se poser les vraies questions.

En alsacien, on dit : « On ne mange pas la bouillie à la même température qu'on la cuisine » ; espérons que l'action de la justice s'inscrive dans cette maxime.

À Sarre-Union, les limites entre le bien et le mal sont floues et pas seulement pour les cinq jeunes profanateurs du cimetière juif.

Le bon exemple devrait venir d'en haut, malheureusement le poisson pourrit par la tête et la municipalité de Sarre-Union n'échappe pas à la règle.

Que penser du maire Séné, le torse bombé lors du rassemblement « Charlie » place de la République, affichant un « Je suis Charlie » alors que six mois auparavant, il s'attaquait publiquement et à deux reprises à un journaliste local des DNA parce que les DNA ont osé reprendre un courrier d'un opposant, président d'une association locale, qui critiquait la politique de subvention de la « ville » de Sarre-Union ?

Que penser du maire Séné qui accorde une subvention exceptionnelle au club de football local pour l'aider à financer un redressement fiscal ?

Que penser de l'attribution d'un marché public à hauteur de 75 000 euros à l'entreprise du président du club de foot local, seul candidat en lice ?



Que penser d'une adjointe au maire chargée de l'urbanisme qui est en même temps clerc de notaire à Sarre-Union ? Ou d'un adjoint chargé des réseaux et salarié du SDEA (Syndicat des eaux et de l'assainissement) ?

Que penser encore de Séné : maire, conseiller général, président de la communauté des communes et chef d'agence du Crédit Mutuel qui ne se consacre à tous ses mandats que le lundi, tout en empochant 1475 euros brut comme maire, 1482 euros brut comme président de communauté de communes et 2471 euros brut comme conseiller général, soit

5428 euros brut par mois pour quatre lundis par mois, sachant que la moitié de ses concitoyens ne sont pas éligibles à l'impôt sur le revenu ?

Dans son premier tract, Séné, fier comme un écolier, affiche le soutien de la famille Richert et on lit « il (Séné) privilégie l'efficacité et la simplicité. Pas d'opposition systématique ni de grandes déclarations. Mais la volonté de servir ».

On croit rêver ; il suffit de mettre les pieds au centre de Sarre-Union pour se persuader de l'efficacité du maire de Sarre-Union.

## HEB'DIPÉDIA

PARTAGE DES TACHES

= LÉOPARD

Caroline M.

1) [www.nartecs.sitew.com](http://www.nartecs.sitew.com)